

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Groupement de  
commandes marché  
d'achat de denrées  
alimentaires**

**SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle  
MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Yoann  
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,  
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,  
Serap ALP Eric BOUCOURT,  
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Francis ROUX.

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN

## GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ D'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,
- **Considérant** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,
- **Considérant** que dans ce cadre, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public pour l'achat de denrées alimentaires entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne,
- **Considérant** que ce groupement de commande est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public,
- **Considérant** que la Ville de THIERS assurera la coordination de ce groupement.
- **Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville de Thiers.

## **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ayant pour objet l'achat de denrées alimentaires, selon les conditions de la convention constitutive,
- **Approuve** le fait que la Ville de Thiers assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes,
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- **Approuve** le fait que la CAO compétente sera celle de la Ville de Thiers,
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Vincent PETITJEAN

le Maire,



Stéphane RODIER